

# PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

## 2022-2023

<b>Nom de l'école :</b>	École Assomption
<b>Nom de la direction</b>	Manon Bouvier, directrice Audrey Beaulé, directrice adjointe
<b>Nom de la personne-ressource</b>	Manon Bouvier et Audrey Beaulé

<b>Nom des membres du comité (2022-2023)</b>	Manon Bouvier(directrice), Audrey Beaulé (direction adjointe), Karine Poirier (psychoéducatrice, Valérie Messier(enseignante), Suzanne Tremblay (enseignante), Natasha Bouchard (enseignante), Sylvie Fortier (enseignante), Caroline Dorval (enseignante), Anne Paradis (enseignante) et Véronique Martin (enseignante)
--	--

### 1. Analyse de la situation au regard des actes d'intimidation et de violence

Portrait de la situation	2022-2023
<p>À la suite des moyens déjà mis en place, voici notre situation telle que décrite par le sondage annuel effectué auprès des élèves du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle à l'automne 2022.</p>	<p>Nous tenons à mentionner que tout le personnel de l'école a pris depuis 2010 une position claire en ce qui concerne l'intimidation et la violence à notre école. Cette position se retrouve, entre autres, dans l'agenda scolaire de l'élève et dans notre projet éducatif : L'école Assomption véhicule des valeurs qui guident les interventions pour offrir un milieu de vie agréable et sécuritaire. De plus, les valeurs du respect, de la responsabilisation et de l'engagement font partie de notre mode de vie.</p> <p>Voici les résultats de l'analyse faite avec le questionnaire sur la sécurité à l'école auprès de 127 élèves du deuxième et troisième cycle à l'automne 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 112 élèves (90%) se disent toujours ou souvent en sécurité à l'école. Augmentation de 0,5%.</li> <li>• 118 élèves (96%) des élèves affirment ne pas avoir vécu de violence physique au cours des 4 dernières semaines. Baisse de 3%.</li> <li>• 13 élèves (11%) mentionnent subir de la violence verbale toutes les semaines ou plusieurs fois par semaine. Augmentation de 7%</li> <li>• 117 élèves (96%) affirment n'avoir jamais été intimidé en 4 semaines. -Le taux se maintien.</li> <li>• 94 élèves (79%) affirment que les adultes disent clairement aux élèves qu'ils n'acceptent pas la violence et l'intimidation. Baisse de 7%</li> <li>• 90% des élève disent qu'ils peuvent consulter un adulte de l'école. Augmentation de 2%</li> <li>• 37 élèves (31%) affirment avoir été témoin d'intimidation. Augmentation de 3%</li> <li>• Les endroits et les moments où les enfants ont subi des paroles et des gestes de violence sont lors des pauses sur la cour de récréation.</li> <li>• <b><u>Le sondage révèle que les élèves (60%) n'informent pas un adulte ou un enseignant ou leurs parents lorsqu'ils sont intimidés.</u></b></li> <li>• <b>Le sondage souligne que lorsque l'aide est demandée, les adultes aident souvent ou toujours à 61% (augmentation de 17%).</b></li> </ul>

<p><b>Voici les priorités à notre école :</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préconiser l'approche de la bienveillance pour valoriser le savoir-être comme la courtoisie et la civilité.</li> <li>2. Poursuivre la sensibilisation sur l'intimidation en lien avec le plan de lutte auprès des élèves, des nouveaux intervenants et des parents. La distinction entre conflit et intimidation doit être poursuivie.</li> <li>3. Instaurer une pratique commune de gestion de résolution de conflits.</li> <li>4. Intervenir rapidement avec des conséquences logiques et s'assurer de boucler chacune des interventions selon le niveau de l'inconduite.</li> <li>5. Poursuivre l'enseignement explicite des comportements attendus pour nos élèves.</li> <li>6. Poursuivre la prévention en assumant une surveillance active et des outils visuels pour identifier les comportements acceptables.</li> <li>7. Valoriser la collaboration école-famille pour une continuité dans les interventions et une cohérence.</li> </ol>
---	--

## 2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation

### PLAN D'ACTION 2022-2023

#### Voici les mesures universelles (1<sup>er</sup> niveau) de prévention qui sont mises ou seront mises en place

##### Dans le fonctionnement et auprès des élèves

- Un filet de sécurité en cas de crise.
- Un arrimage des règlements et des informations est assuré avec le service de garde.
- Une surveillance proactive et stratégique dans l'école et dans la cour d'école.
- Poursuivre le travail en lien avec le mode de vie impliquant la modélisation des comportements attendus.
- Utiliser le renforcement positif afin de valoriser les bons comportements.
- Animation d'activités sur la cour d'école
- Animation par les enseignants de thèmes reliés à la violence, à l'intimidation et à la résolution des conflits.
- Soutenir les élèves dans le développement de leurs compétences socio-émotionnelles en utilisant la plate-forme Mozoom. Une planification des thématiques et des capsules sont offertes à tous les membres de l'école.
- Organisation des aires de jeux avec un horaire.
- Mode de vie valorisant le positif plutôt que les pertes et avec des gestes réparateurs.
- Prévention faite autant pour la violence physique que la violence verbale pour la promotion de valeurs (gentillesse, bonté, respect, empathie, tolérance, politesse, ouverture, patience, entraide et apaisement)
- Clarifier le vocabulaire (conflit, intimidation, violence, rapport de force, dénoncer, rapporter) pour tous (intervenants, enfants et parents),
- Miser sur le développement d'un lien de confiance en ayant des interactions bienveillantes.
- Exploitation d'albums
- Routines bien établies avec des consignes claires et préparer les changements.

- Enseignement explicite des comportements attendus
- Thématique de l'année axée sur la coopération et la bienveillance entre chacun.
- Utilisation des corridors actifs.
- Instauration de règles d'or à adopter en éducation physique pour un climat sain et sécuritaire.
- Formation ITCA (intervention thérapeutique lors de conduite agressive) pour plusieurs membres du personnel.
- Mise en place d'un protocole-école basé sur l'approche ITCA.
- Consignation des inconduites dans Soi.
- Application du Mode de vie avec les 3 paliers d'intervention avec constance et rigueur.
- Identification rapide des intervenants sur la cour (bretelles réfléchissantes pour le service de garde et de vestes pour le personnel enseignant.
- Vidéo pour l'explication de la procédure lors du confinement barricadé.
- Programme d'éducation à la sexualité.
- Valoriser l'importance de dénoncer les gestes de violence.
- Communication auprès des parents pour les informer rapidement des gestes.

### **Ateliers pour sensibiliser contre la violence et l'intimidation dans chacune des classes. Planification à partir d'œuvres littéraires.**

#### **Au préscolaire**

- Au préscolaire : l'entrée progressive en septembre
- Programme « Fluppy »
- Modélisation des bons comportements et enseignement explicite.
- Présentation des vidéos et lecture de divers albums qui parlent des différences, des émotions et des habiletés sociales.
- Animations littéraires et construction d'un livre personnel sur la thématique des émotions.

#### **Au 1er cycle**

- Verbaliser, gérer et reconnaître ses émotions et celles des autres
- Apprendre à entretenir une conversation et communiquer
- Exemples et contre-exemples d'intimidation
- Animations SASEC
- Jeux de société pour la modélisation des habiletés sociales.
- Livres et fiches d'animation du bac préparé pour le plan de lutte.
- Retour sur les conflits sur la cour en identifiant les habiletés sociales à développer.

#### **Au 2e cycle**

- Discussions de groupe : intimidation, respect, amitié, mon identité, mes perceptions,
- Animations par SASEC
- Livres et fiches d'animation du bac préparé pour le plan de lutte
- Thématiques à l'éducation à la sexualité
- Jeux de société
- Questionnaire sur le sentiment de sécurité
- Présence du policier scolaire
- La danse des brutes : DVD sur l'intimidation et la persécution

#### **Au 3e cycle**

- Animations par SASEC
- Animations par Satellite (cyberintimidation et l'impact des réseaux sociaux)
- *Présence du policier scolaire.*
- Discussions : les stéréotypes, les préjugés, le droit des enfants et des femmes
- Table de discussion avec le matériel du *Loup noir* pour cibler les émotions et faire un jeu de rôles
- Discussion de résolution de conflits

- Questionnaire sur le sentiment de sécurité

#### **Auprès des parents**

- Capsules pour différencier le conflit de l'intimidation dans l'agenda et l'Info-parents.
- Sensibilisation de la direction auprès des parents et clarifier le vocabulaire au besoin.
- Envoie de documentation en lien avec la violence et l'intimidation.
- Lettres aux parents en suivi aux thématiques de Mozoom.

### **Voici les mesures ciblées (2<sup>e</sup> niveau) de prévention qui sont mises ou seront mises en place :**

- Assurer un suivi d'une technicienne en éducation spécialisée.
- Former un sous-groupe de travail plus intensif et fréquent pour développer des habiletés sociales
- Faire du réenseignement en sous-groupe des comportements attendus.
- Faire des animations en lien avec les élèves à besoins particuliers afin de valoriser le respect des différences.
- Faire appel aux partenaires de la communauté (par exemple : le policier scolaire) pour des problématiques spécifiques.
- Au service de garde, le nid douillet est offert.
- Présence d'une éducatrice spécialisée sur la cour des petits pour les récréations.
- Service conseil aux intervenants par la psychoéducatrice ou une autre PNE.
- Accompagnement des services éducatifs pour la mise en place d'une démarche pour augmenter le sentiment de sécurité.
- Filet de sécurité pour des classes d'accueil.
- Création d'endroit d'apaisement avec des outils sensoriels.

### **Voici les mesures dirigées et intensives (3<sup>e</sup> niveau) de prévention qui sont mises ou seront mises en place**

- Assurer la supervision de la technicienne au service de garde.
- Utiliser le retrait ou la suspension externe.
- Faire un plan d'intervention avec les parents et la direction.
- Avoir un suivi par un professionnel de l'école.
- Rendez-vous individuel pour l'amorce de la journée.
- Recevoir le Service La traverse.
- Utiliser le service de la Classe Répit.
- Faire appel aux partenaires de la communauté (par exemple : le policier scolaire) pour des problématiques spécifiques
- Jumelage entre marraine-élève pour les moments plus fragiles pour un suivi rigoureux et un partage des informations.
- Faire appel aux services Tactik

3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire

<p><b>Voici les mesures de collaboration avec les parents qui sont prévues :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans l'agenda, il y a une définition ainsi que les actions prévues lors d'un acte de violence ou d'intimidation.</li> <li>• Document commun sur la distinction entre conflit et geste d'intimidation</li> <li>• Envoi de documentations en lien avec l'intimidation aux parents.</li> <li>• Mode de vie clair.</li> <li>• S'assurer de l'engagement des parents par leur signature dans l'agenda.</li> <li>• Assurer un suivi des interventions et écarts de conduite dans Mozaik pour communiquer au besoin.</li> <li>• Faire la diffusion du <i>Plan de lutte</i> sur le site Internet de l'école.</li> <li>• Faire des rencontres avec des parents au besoin.</li> <li>• Faire un plan d'intervention avec les parents et son enfant.</li> <li>• Assurer un soutien pour le transport en autobus.</li> <li>• Faire des interventions rapides et efficaces auprès des parents lorsqu'un incident survient.</li> <li>• Protocole école pour les mesures exceptionnelles de contrôle</li> </ul>
--	--

**4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte et la consignation des actes d'intimidation ou de violence à l'intérieur de l'école**

	<p><b>2022-2023</b></p>
<p><b>Voici les modalités qui sont prévues pour les signalements ou les plaintes :</b></p>	<p><i>Toute personne qui constate qu'un acte d'intimidation ou de violence se produit ou qui est mise au courant doit dénoncer l'incident auprès de la direction ou d'un adulte travaillant à l'école pour que rapidement nous intervenions.</i></p> <p>En tout temps, on peut communiquer au secrétariat de l'école pour dénoncer une situation : 450-774-8015</p> <p><i>En tout temps, on peut communiquer avec la direction ou la direction adjointe par courriel :</i></p> <p><a href="mailto:manon.bouvier@cssh.gouv.qc.ca">manon.bouvier@cssh.gouv.qc.ca</a> ou <a href="mailto:audrey.beaule@cssh.gouv.qc.ca">audrey.beaule@cssh.gouv.qc.ca</a></p> <p><i>La direction tient un registre des événements en lien avec la violence et l'intimidation et ils sont recensés dans le SPI (suivi personnalisé sur internet).</i></p>

**5. Les interventions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un membre du personnel de l'école ou par quelques autres personnes**

	<p><b>2022-2023</b></p> <p><b><u>LE TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ (ACTIONS POSSIBLES)</u></b></p>
--	--

<p><b>Voici les actions qui sont prévues, les mesures éducatives et les sanctions possibles</b></p> <p><b>1<sup>er</sup> Niveau</b></p>	<p><b>*Niveau 1</b></p> <p><b>Première constatation : violence ou intimidation (le concept de conflit a été écarté)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Si l'information provient d'une plainte, celle-ci est consignée et traitée dans les 48 heures suivant sa réception.</li> <li>➤ La personne qui reçoit la plainte intervient. La direction est avisée. Un choix d'intervention est fait.</li> <li>➤ L'auteur, la victime et le(s) témoin(s) sont rencontrés rapidement et individuellement pour donner leur version des faits.</li> <li>➤ Les attentes comportementales sont énoncées clairement. Le protocole d'intervention est suivi (voir document).</li> <li>➤ Les parents sont informés de la situation (agenda, appel ou rencontre).</li> <li>➤ Les conséquences logiques ou éducatives à assumer sont énoncées à l'enfant et aux parents. Une banque de conséquences est offerte pour soutenir les membres.</li> <li>➤ Du soutien est offert, à l'auteur, à la victime et/ou aux témoins, selon les besoins.</li> <li>➤ Les intervenants s'assurent de finaliser leur intervention en faisant un retour avec chacun des acteurs impliqués.</li> </ul>
<p><b>Voici les actions qui sont prévues, les mesures éducatives et les sanctions possibles</b></p> <p><b>2<sup>e</sup> Niveau</b></p>	<p><b>*Niveau 2</b></p> <p><b>La violence ou l'intimidation se poursuit</b></p> <p>Mêmes interventions qu'au niveau 1 dans un premier temps et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Selon le cas, restriction de liberté, d'association, de participation ou d'utilisation du temps.</li> <li>➤ Mettre en place des conséquences graduées selon la gravité du geste.</li> <li>➤ Les parents seront rencontrés et invités à collaborer à la recherche de solutions lors d'un plan d'intervention.</li> <li>➤ Élaboration d'un contrat comportemental.</li> <li>➤ Référence à un professionnel (travailleuse sociale, psychoéducatrice, ou psychologue) pour soutenir le changement de comportement souhaité.</li> </ul>
<p><b>Voici les actions qui sont prévues, les mesures éducatives et les sanctions possibles</b></p> <p><b>3<sup>e</sup> Niveau</b></p>	<p><b>*Niveau 3</b></p> <p><b>Il y a encore récurrence ou intensification de la violence ou de l'intimidation</b></p> <p>Mêmes interventions qu'au niveau 2</p> <p>On fait intervenir un tiers : policier, CISSS de Montérégie Est, la protection de la jeunesse ou la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.</p> <p>Service conseils de la part des PNE</p>

*\*La direction se donne toujours le choix de passer d'un niveau à l'autre selon la gravité et l'intensité du geste.*

6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence

<b>Voici les mesures de confidentialité qui sont prévues :</b>	Les informations concernant les actes d'intimidation et de violence seront consignées en mode protégé : accès limité à la direction ainsi que le gestionnaire du site protégé à la commission scolaire. De plus, la discrétion est toujours de mise lorsque l'on échange sur un cas d'élève. Ce travail doit se faire la porte close pour respecter la confidentialité des propos. Pour ce qui est du signalement, les messages écrits peuvent aussi être cachetés.
--	---

**7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur de tel acte.**

2022-2023		
Acteur	Victime	Témoin
<p><b>Soutien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Écouter ce qu'il a à dire.</li> <li>Communiquer avec ses parents.</li> <li>Évaluer son besoin.</li> <li>Travailler l'estime de soi et l'affirmation de soi.</li> </ul> <p><b>Encadrement (Possibilités)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire un encadrement quotidien pour un certain temps : réflexion sur les gestes posés, leurs conséquences et sur ce qui pourrait être fait à la place, restrictions selon les gestes posés.</li> <li>Trouver des gestes de réparation ou des travaux communautaires en lien avec les actes commis.</li> <li>Faire un plan d'intervention.</li> <li>Avoir un suivi avec une technicienne en éducation spécialisée (individuel ou groupe d'habiletés sociales).</li> <li>Dans les cas extrêmes : utiliser une référence à l'externe (CISSS, policier, la Protection de la jeunesse, etc.).</li> <li>Assurer un suivi.</li> <li>Avoir un suivi avec un professionnel de l'école.</li> </ul>	<p><b>Soutien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Écouter ce qu'elle a à dire.</li> <li>Lui communiquer qu'elle n'est pas responsable de l'intimidation, qu'elle ne le mérite pas.</li> <li>Communiquer avec ses parents.</li> <li>Trouver des solutions qui lui conviennent, avec lesquelles elle se sentira en confiance.</li> <li>Évaluer sa détresse.</li> <li>Travailler son estime de soi et l'affirmation de soi.</li> <li>La référer à la technicienne en éducation spécialisée pour un support tangible.</li> <li>Rappeler que l'adulte reste disponible en tout temps.</li> <li>S'assurer de faire un retour avec la victime.</li> <li>Assurer un suivi.</li> <li>Avoir un suivi avec un professionnel de l'école.</li> </ul>	<p><b>Soutien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir au témoin l'occasion de verbaliser ses émotions.</li> <li>Valoriser ses actions.</li> <li>Développer son estime de soi et son sentiment d'auto-efficacité.</li> <li>Communiquer avec les parents.</li> <li>S'assurer de faire un retour avec le témoin.</li> <li>Consulter un professionnel de l'école.</li> <li>Assurer un suivi.</li> </ul>

**Dans tous les cas, un suivi doit être fait pour tout signalement et pour toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.**

Signature de la direction d'école		Date :
Signature de la présidence Conseil d'établissement		Date :